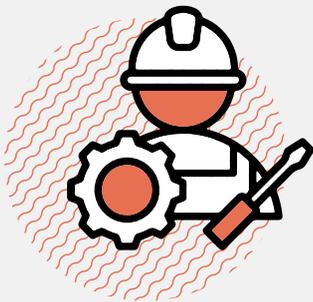


Les syndicats dans la ZLECAF

Nous, les affiliés de la CSI Afrique, comprenons la possibilité d'une zone de libre-échange continentale africaine.

Une zone de libre-échange continentale nécessite un mouvement syndical continental libre.

Telles sont nos revendications.

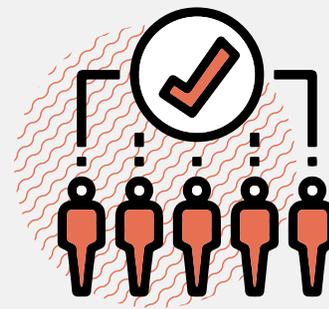
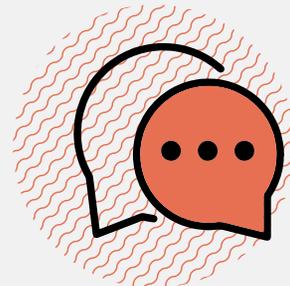


Les droits du travail sont des droits de l'homme.

Les États membres de la ZLECAF doivent respecter la convention de l'OIT sur la liberté d'association.

Le dialogue social.

Les États membres de la ZLECAF doivent mettre en place des mécanismes permettant un dialogue social constructif.

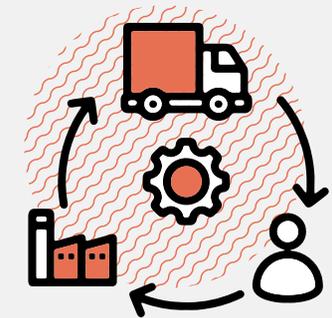


Comités nationaux de planification de la mise en œuvre.

Les États membres de la ZLECAF doivent mettre en place des comités nationaux de planification de la mise en œuvre comprenant des représentants du mouvement syndical, des femmes, des jeunes et des acteurs de l'économie informelle.

Un régime simplifié

pour les femmes et les jeunes dans le commerce transfrontalier.



Les principales économies de chaque région d'Afrique s'engagent à développer des chaînes de valeur régionales

qui intègrent les pays les moins développés d'Afrique.



LRS Labour Research Service

sask[®]



Ministry for Foreign Affairs of Finland